

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 024

Objet : Désignation de délégués au sein du SIDEN-SIAN

Présents (65) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE -
Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle
MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY -
Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL -
Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline
SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHIEU - Pascal
DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE
- Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA
- Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) -
Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric
JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante) - Michel BODDAERT
(Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-
Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eddie
BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia
KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie
VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN
INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence
BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël
DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL
- Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à
Pierre-Louis RUYANT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 79

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 024

Objet : Désignation de délégués au sein du SIDEN-SIAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-7 qui prévoit que la communauté d'agglomération doit désigner ses représentants conformément aux statuts des syndicats ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences en matière d'assainissement des eaux usées, d'eau potable et de Gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant que pour l'exercice de la compétence Eau, Cœur de Flandre agglomération adhère au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) pour le compte des communes membres, à l'exception de la commune d'Hazebrouck, depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que pour l'exercice de la compétence Assainissement des eaux usées, Cœur de Flandre agglomération adhère au SIDEN-SIAN pour le compte des communes membres, à l'exception des communes d'Hazebrouck et de Steenvoorde, depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que pour l'exercice de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines, Cœur de Flandre agglomération adhère au SIDEN-SIAN pour le compte des communes membres, à l'exception des communes d'Hazebrouck, Morbecque, Steenbecque et Steenvoorde, depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Conformément aux statuts du SIDEN-SIAN et des dispositions du CGCT, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui sont adhérents au SIDEN-SIAN, la désignation de leurs représentants au Comité Syndical s'effectue par des délégués directs pour les compétences « Eau Potable » et « Assainissement collectif » ;

S'agissant des compétences « Assainissement non-collectif » et Gestion des eaux pluviales urbaines », les délégués sont désignés à l'issue du vote des Collèges d'Arrondissement ou de Département. La désignation des délégués de l'arrondissement pour ces compétences ayant été effectuée pour l'ensemble du mandat municipal actuel par le vote du collège d'arrondissement de Dunkerque du 30 septembre 2020, il n'y a pas lieu de désigner des représentants dans le cadre du transfert des compétences.

Considérant que du fait du mécanisme de représentation-substitution, il convient de désigner les délégués de Cœur de Flandre agglomération qui siégeront directement au sein du Comité Syndical du SIDEN-SIAN au titre des compétences « Eau Potable » et « Assainissement collectif » ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner 8 délégués au titre de la compétence « Eau potable »,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.
Le Président procède au recensement des candidatures.

Les candidatures suivantes sont proposées au titre de la compétence « Eau potable » :

- Danielle MAMETZ
- Joël DEVOS
- Emmanuel FURLAN
- Philippe GRIMBER
- Jean-Jacques CUVELIER
- Dominique JOLY
- Frédéric JUDE
- Roger LEMAIRE

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, ils sont désignés délégués du comité syndical du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Eau potable », en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner 8 délégués au titre de la compétence « Assainissement collectif »,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.
Le Président procède au recensement des candidatures.

Les candidatures suivantes sont proposées au titre de la compétence « Assainissement collectif » :

- Danielle MAMETZ
- Joël DEVOS
- Emmanuel FURLAN
- Philippe GRIMBER
- Jean-Jacques CUVELIER
- Dominique JOLY
- Frédéric JUDE
- Roger LEMAIRE

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, ils sont désignés délégués du comité syndical du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif », en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 6 février 2024,
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Le Président,

Céline SAUZEAU

Valentin BELLEVAL

